

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département du Lot
Mairie de BRENGUES*Délibération n° 32-2023*

1

Nombre de Conseillers :
 en exercice 10
 présents 06
 votants 06
 Pour ... 06
 Contre ..00
 Abstention ..00

L'an deux mille vingt trois
 le vingt cinq octobre
 le Conseil Municipal de la commune de BRENGUES
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de M. Jean-Luc VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2023

Présents : BENET Frédéric, BOUYSSOU Mathilde, BREIL François, BREIL Jean-Pierre, MASBOU Olivier.Excusés : GARCIA-WETZEL Nathalie, GRIMAL Jérémie, LAFAGE CatherineAbsente : RAFFY LaetitiaSecrétaire : Mr Masbou Olivier a été élu secrétaire**OBJET :****Tarif du camping municipal - Année 2024**

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal sont réunis pour établir les tarifs du camping municipal, en collaboration avec le délégataire responsable de la gestion du camping municipal dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les prix du camping municipal qui restent donc fixés, pour l'année 2024, de la façon suivante :

- Emplacement sans branchement électrique : 5.00 €
- Electricité :3.00 €
- Séjour de 1 à 7 jours
 - . Adulte : 4.50 €
 - . Enfant de moins de douze ans : 2.50 €
- Séjour de plus de 7 jours
 - . Adulte : 4.00 €
 - . Enfant de moins de douze ans : 2.25 €
- Tarif mensuel pour séjour de 1 mois ou plus, spécial saisonnier :
 - . Forfait pour 1 emplacement sans électricité et 1 adulte175.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement avec électricité et 1 adulte220.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement sans électricité et 2 adultes 330.00 €
 - . Forfait pour 1 emplacement avec électricité et 2 adultes 400.00 €
- Douche chaude pour personne de passage : 4.00 €
- Montant des arrhes à verser pour réservation : 30.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Jean-Luc VALLET

Certifié exécutoire
 Reçu en Sous-Préfecture le :
 Publié ou Notifié le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Département du Lot
Mairie de BRENGUES*Délibération n° 33-2023**I*

Nombre de Conseillers :
 en exercice 10
 présents 06
 votants 06
 Pour ... 06
 Contre ..00
 Abstention ..00

L'an deux mille vingt trois
 le vingt cinq octobre
 le Conseil Municipal de la commune de BRENGUES
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
 sous la présidence de M. Jean-Luc VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2023

Présents : BENET Frédéric, BOUYSSOU Mathilde, BREIL François, BREIL Jean-Pierre, MASBOU Olivier.Excusés : GARCIA-WETZEL Nathalie, GRIMAL Jérémie, LAFAGE CatherineAbsente : RAFFY LaetitiaSecrétaire : Mr Masbou Olivier a été élu secrétaire**OBJET :****Tarif du camping municipal pour les groupes - Année 2024**

Après délibération, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, en collaboration avec le délégataire responsable de la gestion du camping municipal dans le cadre d'une Délégation de Service Public, confirment la décision de pratiquer des tarifs réduits (d'environ 10%) pour les groupes de huit personnes minimum qui résideront sur le camping municipal. Ils décident à l'unanimité de laisser fixés les **prix 2024 du camping municipal pour les groupes (de 8 personnes minimum)** de la façon suivante :

- Emplacement sans branchement électrique : 4.50 €
- Electricité : 2.70 €
- Adulte : 4.05 €
- Enfant de moins de douze ans : 2.25 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdit

Le Maire,
 Jean-Luc VALLET



Certifié exécutoire
 Reçu en Sous-Préfecture le :
 Publié ou Notifié le :